

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

6438/82 (Presse 49)

766th meeting of the Council
- Agriculture -

Luxembourg, 28, 29 and 30 April 1982

President: Mr Paul de KEERSMAEKER,
State Secretary for European Affairs
and Agriculture
of the Kingdom of Belgium

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul de KEERSMAEKER
State Secretary for
European Affairs and Agriculture

Denmark:

Mr Bjoern WESTH
Minister for Agriculture

Germany:

Mr Josef ERTL
Federal Minister for Food,
Agriculture and Forestry

Mr Hans-Jürgen ROHR
State Secretary,
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Costas SIMITIS
Minister for Agriculture

France:

Mrs Edith CRESSON
Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Brian LENIHAN
Minister for Agriculture

Italy:

Mr Giuseppe BARTOLOMEI
Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Camille NEY
Minister for Agriculture,
Viticulture, Lakes, Rivers and
Forests

Netherlands:

Mr Jan de KONING
Minister for Agriculture and
Fisheries

United Kingdom:

Mr Peter WALKER
Minister of Agriculture, Fisheries
and Food

Mr Alick BUCHANAN-SMITH
Minister of State,
Ministry of Agriculture, Fisheries
and Food

For the Commission:

Mr Poul DALSGER
Member

FIXING OF AGRICULTURAL PRICES FOR 1982/1983 AND RELATED MEASURES
ADJUSTMENT OF THE "ACQUIS COMMUNAUTAIRE"

The Council reached a very broad consensus on the overall compromise covering the "acquis communautaire" and the prices and related measures, but noted that some reservations remained. It accordingly agreed to resume its proceedings in the near future in order to arrive at a conclusion on all the issues involved.

Pending the resumption of its proceedings, the Council decided to extend until 17 May 1982 the marketing year in progress for milk products, beef and veal, sheepmeat and goatmeat and cauliflowers. It also extended the validity of the Regulation fixing the flat-rate production aid and the guide price for certain dried fodder products for the period from 3 May to 17 May 1982.



OTHER DECISIONS

Fisheries policy

The Council adopted, in the official languages of the Communities,

- the Regulations laying down for 1982 certain measures for the conservation and management of fishery resources applicable to:
 - = vessels registered in the Faroe Islands;
 - = vessels flying the flag of Spain.
 - the Decision under the Treaties, concerning fishery activities in waters under the sovereignty or jurisdiction of Member States, taken on a temporary basis pending the adoption of permanent Community measures.
-



DE : GPP46 - IMP. DIF. G.P.P.
A : ACQUIT D'EMISSION -
REF: 10:47 29-04-82 000045426 - 000047994

TLX REF NR 77143/BIO

N O T E B I O (82) 180 AUX BUREAUX NATIONAUX

CONSEIL AGRICOLE; LUXEMBOURG

LE CONSEIL AGRICOLE A REPRIS SES TRAVAUX MERCREDI APRES-MIDI A LUXEMBOURG. LE PRESIDENT DE KEERSMAEKER A FAIT PART DE SON INTENTION DE DEPOSER JEUDI MATIN UN NOUVEAU COMPROMIS PORTANT SUR LES CING POINTS QU'IL AVAIT IDENTIFIE A LA CONCLUSION DE LA SESSION PRECEDENTE (VOIR BIO(82) 164 (SUITE 4)). CETTE PROCEDURE A ETE ACCUEILLIE FAVORABLEMENT PAR L'ENSEMBLE DES DELEGATIONS; QUI ONT ESTIME LE MOMENT VENU POUR LE CONSEIL AGRICOLE DE PRENDRE SES RESPONSABILITES EN ESSAYANT DE REGLER LES PROBLEMES EN SUSPENS SUR LEURS MERITES PROPRES; SANS CONSIDERER QUAND LES DECISIONS POURRONT ETRE FORMELLEMENT ADOPTEES; LES DELEGATIONS ALLEMANDE ET FRANCAISE ONT NOTAMMENT FAIT DES DECLARATION DANS CE SENS. LA DELEGATION BRITANNIQUE; TOUT EN SE DECLARANT PRETE A ACCEPTER LA PROCEDURE SUGGEREE PAR LA PRESIDENCE; A RAPPELE LA DECISION ANTERIEURE DU CONSEIL DE PRENDRE DES DECISIONS PARALLELES SUR LES TROIS VOLETS DU MANDAT. LE MINISTRE MUCHANAN-SMITH A EGALEMENT EVOQUE LES PROBLEMES MEDITERRANEENS AINSI QUE LES IMPLICATIONS BUDGETAIRES DU PAQUET PRIX. LE PRESIDENT DE KEERSMAEKER A ENSUITE INTERROMPU LA SEANCE FORMELLE POUR PROCEDER A DES CONSULTATIONS BILATERALES. CERTAINS MINISTRES - CEUX DE L'ITALIE ET DES PAYS-BAS NOTAMMENT ONT RAPPELE QUE TOUT ACCORD DEVRIT TENIR COMPTE DES INTERETS SPECIFIQUES DE LEUR AGRICULTEURS.

A SUIVRE.

AMITIES;

MARTIN VASEY

1231 COMEUR LU

U R G E N T

HOULISTON - B 3/59

SOUBESTRE - B 2/63

BRENNER - B 8/103

TELEX NO. 0037

PRIERE DE DIFFUSER A PARTIR DE BRUXELLES

NOTE B I O (82) 180 (SUITE 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
P.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AGRICOLE; LUXEMBOURG

A LA FIN DE LA SEANCE DE MERCREDI SOIR; LE PRESIDENT DE KEERSMAEKER
A POSE AUX DELEGATIONS LA QUESTION DE SAVOIR SI ELLES AVAIENT LA
VOLONTE POLITIQUE DE PARVENIR A UN ACCORD FINAL. PLUSIEURS
MINISTRES ONT PROFITE DE LA TOUR DE TABLE QUI A SUIVI POUR DEMANDER
A LA DELEGATION BRITANNIQUE DE CLARIFIER SA POSITION; QUI RESTE
CELLE INDIQUEE PRECEDEMMENT.

LA DELEGATION ITALIENNE A UNE FOIS DE PLUS SOULIGNE LA NECESSITE DE
TROUVER UN BON ACCORD; EN DEDRAMATISANT LE REPORT EVENTUEL DE TOUTE
DECISION. LE PRESIDENT A TIRE LA CONCLUSION QUE LE CONSEIL DEVRAIT
SE FIXER COMME OBJECTIF D'ARRIVER A UN ACCORD COMPLET; MEME SI LES
DECISIONS FORMELLES ETAIENT RETARDEES DU FAIT DES PROBLEMES EN DEHORS
DU SECTEUR AGRICOLE.

LE NOUVEAU COMPROMIS QUE LE PRESIDENT S'EST ENGAGE A DEPOSER SOUS
SA PROPRE RESPONSABILITE JEUDI MATIN; A ETE ELABORE EN CONSULTATION
ETROITE AVEC M. DALSAGER ET AVEC LA COLLABORATION TECHNIQUE DES
SERVICES DE LA COMMISSION; ET NE COMPORTERA PAS DE CHANGEMENTS
NOTABLES PAR RAPPORT A LA PROPOSITION DE COMPROMIS PRESENTEE PAR
LA COMMISSION; SAUF EN CE QUI CONCERNE LE DEMANTELEMENT DES M C M
POSITIFS. LE DOSSIER LE PLUS DIFFICILE A REGLER PARAIT ETRE CELUI DU
VIN.

A SUIVRE.

AMITIES;

M. V A S E Y

1231 COMEUR LU

19/04/82

125400

PRIERE LIRE SVPL DERNIERE PHRASE .. ETRE CELUI DU VIN

40!



PRIERE DE DIFFUSER A PARTIR DE BRUXELLES

NOTE BIO(82) 180 (suite 2) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AGRICOLE, LUXEMBOURG

Le président DE KEERSMAEKER a déposé jeudi matin comme prévu ses propositions de compromis sur les prix et mesures connexes, qui se résume^{nt} schématiquement comme suit :

Prix 1982/83

Aucun changement dans le niveau général des prix prévu dans le compromis de la Commission. Les modifications ^{proposées} ~~deposées~~ sont les suivantes :

- augmentation de 0,5 % pour le blé panifiable de qualité minimale,
- alignement du prix du blé dur en Grèce sur les prix communs,
- le taux de la taxe de co-responsabilité sur le lait sera ramené de 2,5 % à 2,0 % du prix d'orientation. Aucun changement dans la proposition initiale de la Commission d'octroyer des avantages immédiats aux petits producteurs de lait en 1982/83 sous forme d'un abattement de la taxe de co-responsabilité de 1 % sur les premiers 60.000 kg livrés aux laitières, qui se justifie notamment par des considérations d'ordre administratif, mais la Commission va étudier d'autres méthodes possibles de venir en aide aux petits producteurs de lait, et de faire rapport avant le 31 décembre 1982 (ceci devrait faciliter l'acceptation d'un taux différencié par certains Etats membres opposés à toute "discrimination" contre les producteurs efficaces).

Mesures agri-monétaires

Les taux représentatifs seraient modifiés de façon à obtenir les modifications suivantes des MCM's par rapport aux propositions de compromis de la Commission :

RFA :	réévaluation	de 2,9 points (contre 4,0)
Pays-Bas :	"	de 2 points (contre 3)
Royaume-Uni :	aucun changement (contre une réduction de 2,5 points)	
Grèce :	déévaluation	de 3,8 points

(correspondant à la récente dépréciation du drachme, qui n'a pas de rapport fixe avec le SME).

Les autres ajustements agri-monétaires envisagés dans le compromis de la Commission restent inchangés, à savoir :

Belgique et Luxembourg :	- 5,6
Danemark :	- 1,5
France :	- 1,8
Italie :	- 3,8

Il resterait donc des MCM's positifs pour le Royaume-Uni (+ 8,1), l'Allemagne (+ 5,9) et les Pays-Bas (+ 2,0) ainsi qu'un MCM négatif de - 2,5 pour la Belgique et le Luxembourg.

Problème grec

Compte tenu des difficultés structurelles et du taux d'inflation très élevé, le Conseil va examiner les mesures possibles pour venir en aide à l'agriculture grecque à la lumière du rapport que la Commission va soumettre prochainement sur les différents problèmes soulevés par le gouvernement grec dans son mémorandum du 19 mars.

Acquis communautaire : vin

Le président propose d'accepter le principe d'un prix minimum garanti comme l'ont demandé les délégations française, italienne et grecque, mais en le fixant à 85 % du prix d'orientation (contre 88 % proposés par la France et l'Italie).

La proposition de la Commission d'instaurer une distillation préventive obligatoire à 65 % du prix d'orientation en cas de récolte abondante est maintenue.

Pour le reste, le prix minimum garanti sera assuré par une distillation à 85 % du prix d'orientation, à décider par la Commission si la distillation préventive a été appliquée, par le Conseil dans le cas contraire. La Commission peut toutefois en cas de nécessité décider soit le recours à la distillation, soit l'intervention pour les vins de table, dans les limites de 1,5 % de la production estimée pour la campagne en question.

Les propositions de la Commission concernant la prise en charge financière par la communauté des alcools livrés aux agences d'intervention restent inchangées.

Il est entendu que l'écoulement de ces alcools sera régi par des règles communautaires destinées à assurer que les marchés de l'alcool industriel et des boissons spiritueuses ne seront pas perturbés.

Acquis communautaire : autres volets

Le président propose au Conseil d'adopter les propositions révisées de la Commission sur les agrumes, mais de renvoyer au CSA l'examen des propositions de la Commission concernant les fruits et légumes et l'huile d'olive; le CSA fera rapport avant le

31 juillet 1982 au Conseil, qui prendra les décisions nécessaires concernant la modification de l'acquis communautaire en vue de l'élargissement avant le 31 octobre 1982.

Implications budgétaires

Les nouvelles propositions de la présidence pour les prix et mesures connexes pour 1982/83 auront une incidence sur le budget ¹⁹⁸² évalué à 730 MECU (= proposition initiale : 460 MECU + compromis / Commission 143 MECU + compromis Présidence ~~XXXXXX~~ ~~XXX~~ MECU); compte tenu des économies déjà escomptées dans le budget agricole, section FEOGA, aucun budget supplémentaire ne sera nécessaire. L'incidence budgétaire du paquet prix sur 12 mois est évalué à 1451 MECU (= proposition initiale 745 MECU + compromis Commission 429 MECU + compromis Présidence 277 MECU). En ce qui concerne le budget 1983, les dépenses FEOGA, Section Garantie, sont actuellement estimées à ± 14.500 MECU, ce qui correspond à une progression de 6,4 % par rapport aux crédits FEOGA Section Garantie ^{prévus} dans le budget 1982. Ce chiffre doit être comparé à une progression des ressources propres en 1983 par rapport à 1982 estimées à 8 %. Sur une base ^{compte tenu} pluri-annuelle, ~~considérant~~ du compromis de la présidence, la progression des dépenses agricoles de 1979 à 1983 serait de 8,7 % par an, contre 10,2 % par an pour les ressources propres. En d'autres termes, la Communauté respecterait l'objectif que la Commission a proposé dans son ~~XXXXX~~ rapport sur le mandat, à savoir de maintenir la hausse des dépenses agricoles inférieure à l'augmentation des ressources propres.

Réactions des délégations

^{dans} les milieux de la Commission
DIS : On estime généralement que certaines retouches au compromis de la présidence seront nécessaires pour arriver à un accord complet au cours de cette session du Conseil. À en juger par les déclarations faites à la presse, donc en dehors de la séance, la délégation allemande est ^{assez} optimiste, étant convaincue qu'il est possible d'aboutir à un accord, y compris sur les vins. Les Italiens ~~XXXXXXXXXX~~ ~~XXXXXX~~ expriment des réactions ~~XXXXXX~~ ^{plutôt} négatives sur les propositions révisées en matière de vin. Sur ce point ils reçoivent l'appui des Français, qui en plus trouvant insuffisantes les propositions de la présidence relatives à l'augmentation des prix en général, et à la réduction des MCM's allemands en particulier. Les Britanniques estiment qu'il reste encore un chemin important à faire avant d'arriver à un accord global sur tous les points qui obligerait le Royaume-Uni à préciser la ^{portée} ~~XXXXXX~~ du lien entre une décision sur les prix agricoles et sur le budget. FIN DIS.

Le Conseil reprendra ses travaux en restreint cet après-midi.

A suivre.

Amitiés,
Martin VASEY

CONSEIL AGRICOLE: LUXEMBOURG

-----A

LE CONSEIL A REPRIS SES TRAVAUX JEUDI APRES MIDI PAR UN TOUR DE TABLE SUR LE COMPROMIS DE LA PRESIDENCE. M. DALSGER A FAIT VALOIR QUE LES PROPOSITIONS REVISEES PRESENTEES PAR LA COMMISSION RESTENT VALABLES; MAIS IL A RECONNU QUE LES NOUVELLES PROPOSITIONS DE LA PRESIDENCE CONTIENNENT DES ELEMENTS POSITIFS; PAR EXEMPLE EN CE QUI CONCERNE LE VIN ET LA SOLUTION DU PROBLEME GREC; AVEC LESQUELS IL PEUT MARQUER SON ACCORD. PAR CONTRE; IL INDIQUE QUE LES PROPOSITIONS REVISEES DE LA COMMISSION EN CE QUI CONCERNE LA REDUCTION DES MCM'S POSITIFS LUI PARAISSENT PREFERABLES.

EN CONCLUSION; IL A ESTIME QUE LES PROPOSITIONS DE LA PRESIDENCE CONSTITUENT UNE BASE DE DISCUSSION ET DE NEGOCIATION EN VUE D'ARRIVER A UN ACCORD DE COMPROMIS; LE CONSEIL NE PEUT PAS TENIR DES REUNIONS REPETEES AVEC UNE SERIE DE PROPOSITIONS NOUVELLES.

A L'ISSUE DE CETTE PREMIERE DISCUSSION; LA POSITION DES DELEGATIONS SUR LE QUESTIONS ESSENTIELLES SE RESUME SCHEMATIQUEMENT COMME SUIT :

- NIVEAU DES PRIX

LE MINISTRE FRANCAIS; MME CRESSON; A FAIT VALOIR LA NECESSITE POLITIQUE POUR ELLE D'UNE AUGMENTATION SUPPLEMENTAIRE DES PRIX 'DE QUELQUES POINTS DECIMALS'. LA DELEGATION BELGE AURAIT EGALEMENT PREFERE UN RELEVEMENT PLUS IMPORTANT DES PRIX; TANDIS QUE M. LENIHAN POUR L'IRLANDE AIT SOUHAITE UNE AUGMENTATION SUPPLEMENTAIRE DE PRIX POUR LE LAIT ET LA VIANDE BOVINE. EN REVANCHE; LES DELEGATIONS BRITANNIQUE ET NEERLANDAISE ONT EXPRIME DES PREOCCUPATIONS QUANT AU NIVEAU DE L'AUGMENTATION DES PRIX DEJA ENVISAGE; COMPTE TENU NOTAMMENT DE SES IMPLICATIONS FINANCIERES; ET ON REGRETTE PLUS PARTICULIEREMENT QUE LA REDUCTION DU NIVEAU DE LA TAXE DE CORESPONSABILITE NE SOIT PAS ACCOMPAGNEE D'UNE REDUCTION CORRESPONDANTE DU PRIX DE LAIT. AUCUNE AUTRE DELEGATION N'A FORMULE DE REMARQUES PARTICULIERES.

- MCM'S

LA REDUCTION DES MCM'S ALLEMANDS ENVISAGEE PAR LA PRESIDENCE (-2,9 0/0 POSE DES PROBLEMES DE PRESENTATION POLITIQUE A LA FOIS AUX MINISTRES ALLEMAND ET FRANCAIS; QUOIQUE POUR DES RAISONS OPPOSEES LES DELEGATIONS BELGE ET LUXEMBOURGEOISE ONT RENOUVELE LEUR DEMANDE DE SUPPRIMER D'UN SEUL COUP LEURS MCM'S NEGATIFS DE 8,5 0/0. L'ITALIE NE SOUHAITE PAS UNE DEVALUATION DE LA LIRE DEPASSANT 2,5 POINTS POUR DES RAISONS DE POLITIQUE ANTI-INFLATIONNISTE.

- LAIT

LES DELEGATIONS BRITANNIQUE, NEERLANDAISE ET DANOISE ONT BIEN ACCUEILLI LA REDUCTION DU TAUX DE LA TAXE DE CORESPONSABILITE; MAIS ELLES ONT REITERE AVEC FORCE LEUR OPPOSITION DE PRINCIPE A L'INTRODUCTION; MEME LIMITEE A UN AN; D'UN ABATTEMENT DE 1 0/0 POUR LES PREMIERS 60.000 KG QUI INTRODUIRAIT LE PRINCIPE INACCEPTABLE D'UNE MODULATION DES PRIX EN FONCTION DE L'IMPORTANCE DE L'EXPLOITATION (DANS LA COMMUNAUTE LES EXPEDIENTS TEMPORAIRES ONT TENDANCE A SE PERPETUER). CES TROIS PAYS PREFERENT UNE AUTRE SOLUTION QUE LA DELEGATION ALLEMANDE POURRAIT AUSSI ACCEPTER A TITRE DE COMPROMIS ET QUI CONSISTE A OCTROYER UNE AIDE DE 120 MECU AUX PETITS PRODUCTEURS; NON PAS SOUS FORME D'ABATTEMENT DU PRELEVEMENT; MAIS DE TRANSFERTS AUX ETATS MEMBRES PRO RATA LES AVANTAGES QU'ILS AURAIENT OBTENUS DANS LA PROPOSITION INITIALE; LES MODALITES DE DISTRIBUTION ETANT LAISSEES A LA DISCRETION DE CHAQUE ETAT MEMBRE. LE MINISTRE FRANCAIS DE SON COTE S'EST OPPOSE AVEC FORCE A CETTE SUGGESTION PEU COMMUNAUTAIRE; EN INSISTANT POUR QUE SOIT RETENU LA PROPOSITION D'ABATTEMENT D'UN POINT SUR LES PREMIERS 60.000 KG; QUI EST ACCEPTABLE POUR TOUTES LES AUTRES

DELEGATIONS. LE PRESIDENT DE KEERSMAEKER A SUGGERE A TITRE DE COMPROMIS DE FIXER LE NIVEAU DU PRELEVEMENT A 2 0/0; AVEC EXCEPTIONNELLEMENT UN REMBOURSEMENT DE 1 0/0 POUR 60.000 KG A LA FIN DE LA CAMPAGNE.

LA FRANCE; LA BELGIQUE ET L'IRLANDE SOUHAITENT EGALEMENT QUE LE SEUIL DE GARANTIE; AU DELA DUQUEL L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTION PROVOQUERA UN AJUSTEMENT DES PRIX; SOIT PORTE DE 0,5 A 1 0/0.

- PROBLEME GREC

LE MINISTRE GREC; M. SIMITIS; A FAIT VALOIR UN CERTAIN NOMBRE DE REVENDICATIONS PONCTUELLES CONCERNANT TANT LE FEOGA ORIENTATION (MEME TAUX DE PARTICIPATION QUE L'ITALIE) QUE LE PAKET PRIX (AIDE AUX ABRICOTS TRANSFORMES; PRIX MINIMUM DES RAISINS SECS; PRIX D'INTERVENTION DU TABAC; ETC.) EN CE QUI CONCERNE LE PROBLEME DE L'INFLATION; IL A INSISTE POUR QUE LES MESURES A DECIDER PAR LE CONSEIL APPORTENT NON SEULEMENT UNE SOLUTION A LONG TERME; MAIS EGALEMENT UNE GARANTIE DES REVENUS DES PRODUCTEURS AU COURS DE LA CAMPAGNE QUI S'OUVRE; SANS QUOI IL NE POURRAIT ACCEPTER AUCUN COMPROMIS SUR LES PRIX.

LE MINISTRE ITALIEN A REGRETTE QU'AUCUNE PROPOSITION N'AIT ETE FAITE CONCERNANT LE PROBLEME GENERAL DE L'INFLATION.

- ACQUIS COMMUNAUTAIRE

EN CE QUI CONCERNE LE VIN; IL Y A LIEU DE SIGNALER QUE LE PRESIDENT A PROPOSE DANS SON COMPROMIS DE SUPPRIMER LA PROPOSITION INITIALE DE LA COMMISSION D'INSTAURER UNE TAXE SUR LE SUCRE UTILISE A DES FINS D'ENRICHISSEMENT; ET DE MAINTENIR PAR CONSEQUENT LES AIDES A L'UTILISATION DES MOUTS. D'UNE MANIERE GENERALE; LES ALLEMANDS; BRITANNIQUES ET NEERLANDAIS RESTENT ASSEZ PREOCCUPES PAR LES IMPLICATIONS DE L'INTRODUCTION D'UN PRIX MINIMUM GARANTIE DU NIVEAU PROPOSE POUR L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTION EN GENERAL ET LES COUTS BUDGETAIRES EN PARTICULIER. MME CRESSON A QUALIFIE LES NOUVELLES PROPOSITIONS DE LA PRESIDENCE; QUI ONT RECU L'AVAIL DE LA COMMISSION; COMME INADEQUATES POUR RESOUDRE LES PROBLEMES QUI ONT DONNE LIEU AUX DIFFICULTES QUE L'ON SAIT ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE. DE SON COTE; M. BARTOLOMEI N'A PAS CACHE SA DECEPTION DEVANT LES NOUVELLES PROPOSITIONS; QUI SONT EN RETENUE PAR RAPPORT A LA POSITION FRANCO-ITALIENNE MISE

AVANT LORS DE LA SESSION PRECEDENTE; NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LE NIVEAU DES PRIX ET L'AUTOMATICITE DES GARANTIES. IL RESTE TRES RESERVE A L'EGARD DE LA DISTILLATION PREVENTIVE OBLIGATOIRE TELLE QU'ELLE EST ACTUELLEMENT ENVISAGEE; ET INSISTE POUR QUE L'EFFORT PRINCIPAL SOIT PORTE DE PREFERENCE SUR LA MAITRISE DU VOLUME DE LA PRODUCTION PAR UN MEILLEUR CONTROLE DES VIGNOBLES.

EN CE QUI CONCERNE LES AGRUMES; L'ITALIE FAIT DE L'ADOPTION DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION UNE CONDITION DU PAQUET PRIX. LA DELEGATION ALLEMANDE A RESERVE SA POSITION AU SUJET DU NIVEAU DES GARANTIES DES REVENUS OFFERT AUX PRODUCTEURS EN CAS DE RECONVERSION.

LE CONSEIL A INTERROMPU SES TRAVAUX A 20 HEURES APRES UNE LONGUE DISCUSSION CONSACREE ESSENTIELLEMENT AU PROBLEME LAITIER. UN GROUPE DE TRAVAIL A ETE CHARGE D'APPROFONDIR LE DOSSIER VIN AINSI QUE LES IMPLICATIONS FINANCIERES NON SEULEMENT DU NOUVEAU REGLEMENT VIN MAIS AUSSI DE L'AUGMENTATION DES PRIX ET MESURES CONNEXES; COMPTE TENU NOTAMMENT DU PLAFOND DE 1 0/0 DE LA TVA POUR LES RESSOURCES PROPRES (IL S'AGIT D'UNE DEMANDE PRECISE FORMULEE PAR LES DELEGATIONS ALLEMANDE ET NEERLANDAISE). LA REUNION DEVRAIT REPRENDRE A 22 HEURES. AU MOMENT DE LA REDACTION DE CES LIGNES; UN ACCORD PARAIT DIFFICILE MAIS PAS ENCORE EXCLU.

A SUIVRE.

AMITIES;

MARTIN VASEY

29.4.1982

21877x CANEX

CONSEIL AGRICOLE: LUXEMBOURG

A L'ISSUE D'UNE REUNION ININTERROMPUE DE 20 HEURES, SEPT DELEGATIONS ONT PU MARQUER LEUR ACCORD SUR LE PAKET DE LA PRESIDENCE, PORTANT SUR LES CING GRANDS PROBLEMES: NIVEAU DES PRIX; REDUCTION DES MCM'S; LAIT; ACQUIS COMMUNAUTAIRE (VIN ET AGRUMES) ET PROBLEME GREC. LA DELEGATION ITALIENNE A ACCEPTE LE PAKET AD REFERENDUM; ELLE A UNE RESERVE SPECIFIQUE SUR LE NOUVEAU REGIME VIN; PORTANT SUR LE NIVEAU DES PRIX DANS LE CADRE DE LA DISTILLATION. LA GRECE A MIS UNE RESERVE SUR L'ENSEMBLE DU PAKET EN RAISON DU CARACTERE JUGE INADEQUAT DE LA SOLUTION PROPOSEE POUR RESOUDRE LE PROBLEME DE L'INFLATION EN GRECE; ET QUI CONSTITUE UNE CONDITION PREALABLE A TOUT ACCORD.

LE ROYAUME-UNI A EGALEMENT MIS UNE RESERVE D'ENSEMBLE MOTIVEE PAR LE LIEN ETABLI ENTRE LES PRIX AGRICOLES ET LE MANDAT (PROBLEME BUDGETAIRE); AINSI QU'UNE SERIE DE RESERVES SPECIFIQUES SUR LE PAKET; A COMMENCER PAR LE NIVEAU DES PRIX. POUR UNE SERIE DE QUESTIONS PONCTUELLES SOULEVEES PAR LES DIFFERENTES DELEGATIONS ET QUI N'ETAIENT PAS REPRISES DANS LE PAKET; IL A ETE CONVENU QUE LA COMMISSION LES EXAMINERA ET FERA DES PROPOSITIONS APPROPRIEES LORS DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL; QUI A ETE FIXEE PROVISOIEMENT AUX 10 ET 11 MAI PROCHAIN.

LES PROPOSITIONS DE COMPROMIS DU PRESIDENT ONT SUBI DE LEGERES RETOUCHES AU COURS DE LA REUNION. DES AUGMENTATIONS SUPPLEMENTAIRES DE PRIX DE 0,5 0/0 ONT ETE DECIDEES POUR LES CEREALES; LE SUCRE ET LE COLZA. POUR LA VIANDE BOVINE; L'AUGMENTATION SERA DE 8,5 0/0 AU DEBUT DE LA CAMPAGNE; PASSANT A 11 0/0 EN DECEMBRE. LES AJUSTEMENTS DES MCM'S RESTENT INCHANGES SAUF POUR L'ITALIE (MOINS 2,5 0/0). EN CE QUI CONCERNE LE PRELEVEMENT LAIT; LE CONSEIL A RENONCE A L'ABATTEMENT D'UN POINT SUR LES PREMIERS 60.000 KG; LES 120 MECU SERONT DISTRIBUES AUX PETITS PRODUCTEURS PAR L'INTERMEDIARE DES ETATS MEMBRES SELON DES CRITERES COMMUNAUTAIRES A DEFINIR PAR LA COMMISSION; LA REPARTITION DES FONDS ETANT PROPORTIONNEE AU NOMBRE DE PETITS PRODUCTEURS. ENFIN; POUR LE VIN; LE CONSEIL A PREVU LE DISPOSITIF SUIVANT:

- UNE DISTILLATION OBLIGATOIRE A 60 0/0 DU PRIX D'ORIENTATION EN CAS DE RECOLTE TRES ABONDANTE; A DECIDER PAR LA COMMISSION EN DECEMBRE;
- UNE DISTILLATION PREVENTIVE VOLONTAIRE A 65 0/0 DU PRIX D'ORIENTATION; QUI PEUT ETRE OUVERTE PAR LA COMMISSION ENTRE SEPTEMBRE ET DECEMBRE (LES QUANTITES DISTILLEES ETANT PRISES EN CONSIDERATION POUR LA DISTILLATION OBLIGATOIRE);
- LA DISTILLATION A 82 0/0 DU PRIX D'ORIENTATION AFIN D'ASSURER LE PRIX MINIMUM GARANTI; A DECIDER PAR LA COMMISSION DANS LES LIMITES DE 5 MILLIONS / HL; ETANT ENTENDU QUE LE 0
CONSEIL POURRA DECIDER SI
NECESSAIRE UNE DISTILLATION SUPPLEMENTAIRE AU MEME PRIX.

(AUCUNE AUTRE MODIFICATION IMPORTANTE A SIGNALER PAR RAPPORT AUX PROPOSITIONS DU PRESIDENT.)

A L'ISSUE DE LA REUNION, LE CONSEIL A DECIDE D'ENTENDRE JUSQU'AU 17 MAI L'OUVERTURE DES NOUVELLES CAMPAGNES POUR LE LAIT, LES VACHES
VACHES BOVINE ET OVINE ET LES FOURRAGES SECHES. IL A EGALEMENT DECIDE LA MISE EN OEUVRE IMMEDIATE DES REDUCTIONS DES MCM'S NEGATIFS PREVUES DANS LE PQUET, SOUS RESERVE DE L'ACCORD GREC DONNE AD REFERENDUM.

UN TABLEAU DES AUGMENTATIONS DE PRIX ET AJUSTEMENTS AGRO-MONETAIRES RESULTANT DU PQUET, ET QUI NE DEVRAIENT PAS ETRE REMISES EN CAUSE LORS DE LA REPRISE DES NEGOCIATIONS, VOUS SERA ENVOYE AU DEBUT DE LA SEMAINE PROCHAINE. M. DALSAGER SE FELICITE DE L'ACCORD INTERVENU, MAIS A REFUSE TOUT COMMENTAIRE SOIT SUR LE CONTENU DU PQUET, SOIT SUR L'EVENTUALITE D'UN VOTE MOJORITAIRE AU SEIN DU CONSEIL EN CAS DE NOUVEAU BLOCAGE.

AMITES,

MARTIN VASEY